

## Service Autonomie – Tarifs 2026\*

Taux plein (sans prise en charge)	29,52 €/heure (de 07h00 à 20h00) 53,94 €/heure (de 06h00 à 07h00 et de 20h00 à 00h00)
Conseil Départemental (APA)	<b>28,94 €/heure (de 07h00 à 20h00)</b> <i>Dont tarif socle du CD de 25€/heure et majoration de 3,94€/heure selon les prestations de services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles</i>
Conseil Départemental (PCH)	<b>28,75 €/heure (de 07h00 à 20h00)</b> <i>Dont tarif socle du CD de 25€/heure et majoration de 3,75€/heure selon les prestations de services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles</i>
Conseil Départemental (AIDE SOCIALE)	<b>21,75 €/heure (de 07h00 à 20h00)</b>
CARSAT, MSA, Caisse retraite	<b>27,10 €/heure (de 07h00 à 20h00)</b> 30,40 €/heure (CARSAT - week-end et jours fériés)
Taux Plein AF (moins de 60 ans)	<b>29,52 €/heure (de 07h00 à 20h00)</b>
Indemnité kilométrique	<b>0,38 €/km</b>
Livraison de repas	<b>11,19 €/le repas</b>

**Uniquement sur les communes suivantes :** Armancourt, Arsy, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Bazicourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Blincourt, Canly, Chevrières, Choisy-au-Bac, Choisy-la-Victoire, Clairoix, Compiègne, Epineuse, Estrées-Saint-Denis, Francières, Grandfresnoy, Grandvillers-aux-bois, Hémévillers, Houdancourt, Janville, Jaux, Jonquieres, Lachelle, Lacroix-Saint-Ouen, Le Fayel, Le Meux, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Longueil-Sainte-Marie, Margny-lès-Compiègne, Montmartin, Moyvillers, Néry, Rhuis, Rivecourt, Rouvillers, Rémy, Sacy-le-Grand, Sacy-le-Petit, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Venette, Verberie, Vieux-Moulin.

## Service Famille – Tarifs 2026\*

	TISF	AVS
Conseil Départemental	52,00 €/heure	28,00 €/heure
CAF	50,00 €/heure	28,00 €/heure
MSA	56,13 €/heure	34,52 €/heure

**\* Tarif avant avantage fiscal :** L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées pour des prestations de services à la personne dans la limite de 12 000 € par an.

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ADMR DE L'OISE

646, rue de la République 60880 JAUX

Tél : 03 44 37 33 72 | E-Mail : [accueil@fede60.admr.org](mailto:accueil@fede60.admr.org)

N° Agrément : SAP780684700

Adhérente à l'Union Nationale ADMR association loi 1901 regroupant 2800 associations locales titulaires de l'agrément qualité délivré par le ministère chargé des Affaires Sociales et de l'Emploi, membre de l'UNAF, de l'UNIOPSS et de l'AESAD.

